

Index AI : PRE01/449/2011
12 September 2011

Tchad. Des étudiants vont être jugés à cause de tracts appelant à manifester

Les autorités tchadiennes doivent immédiatement libérer deux étudiants qui sont détenus depuis quatre mois pour avoir, semble-t-il, tenté d'organiser des manifestations en faveur de réformes, a déclaré Amnesty International lundi 12 septembre.

Bebkika Passoua Alexis et Nedoumbayel Nekaou ont été interpellés en mai à un arrêt de bus de N'Djamena, la capitale, parce qu'ils détenaient – semble-t-il – des documents appelant les Tchadiens à organiser des manifestations inspirées de celles qui ont eu lieu il y a quelques mois en Tunisie et en Égypte.

« S'il s'avère que ces étudiants sont détenus uniquement parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir soutenu des manifestations pacifiques, nous les considérerons comme des prisonniers d'opinion et ils devront être libérés immédiatement et sans condition », a indiqué Erwin van der Borgh, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« Les autorités tchadiennes doivent diligenter une enquête approfondie sur les allégations selon lesquelles ils ont été torturés en détention, et traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ».

Les étudiants cités affirment que les services de sécurité tchadiens les ont torturés après leur arrestation. Ils sont actuellement détenus à la prison centrale de N'Djamena et souffriraient d'une maladie ophtalmique contagieuse et d'une grave pathologie cutanée.

Leur procès a été ajourné à trois reprises car aucun agent de la Sécurité nationale ne s'était présenté pour témoigner au tribunal. Une nouvelle date a été fixée au 15 septembre.

Les services de sécurité tchadiens auraient trouvé en la possession de Bebkika Passoua Alexis et Nedoumbayel Nekaou deux documents – *Lettre à la jeunesse* et *Ça suffit* – qui appelaient les jeunes à organiser des manifestations contre le régime du président Idriss Déby Itno. Ces documents faisaient référence aux manifestations en faveur de réformes qui ont conduit au départ des dirigeants tunisien et égyptien il y a quelques mois.

Selon le parquet de N'Djamena, les deux étudiants en question ont été inculpés de « provocation directement liée à une manifestation non armée ». Bien qu'aucune manifestation n'ait eu lieu, ils encourent jusqu'à six mois d'emprisonnement aux termes du droit tchadien si un tribunal les déclare coupables.

« Nous avons vu des copies des documents en question et nous considérons que leur contenu relève de ce qui est autorisé dans le cadre de la liberté d'expression. Il s'agit là d'une tentative manifeste des autorités de prolonger la détention de ces étudiants en s'appuyant sur ce qui semble être des accusations sous-tendues par des motifs politiques », a ajouté Erwin van der Borgh.

« Les autorités tchadiennes doivent faire respecter la liberté de leurs citoyens d'exprimer leurs opinions, même si elles diffèrent de celles du gouvernement ».